

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JANVIER 2022 à 19 h 00

Le vingt-cinq janvier deux mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle communale en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

PRESENTS : M. GOURDES, Mme LE BRIS, M. JOURDAINNE, Mme LE BRAS, M. FORTEAU, Mme BESSON, Mme JOURDAINNE, M. PERCHERON, M. MARSAUD, M AGUILLON

PROCURATIONS : --

ABSENT EXCUSE : Mme DEBRAY, Mme ROLLAND

ABSENTS : Mme VILLERY, M. MANANT, M. LAISNEY

Convocation du 18.01.2022

En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M JOURDAINNE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2021

Observation : La rue du Pont Saint-Jean n'est pas une zone à 30, mais une limitation de vitesse à 30 km/heure. Des passages piétons sont installés sans panneaux. Les panneaux ont été commandés et seront installés.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

2) COMPTABILITÉ

a - Aménagement de sécurité rue du Centre : demande de subvention (délibération n° 2022/01)

Le Conseil Municipal a demandé à Lusitano Ingenierie une estimation concernant l'aménagement de sécurité rue du Centre, du n°18 au n°26, soit de la rue du Parc au rond-point de la mairie concernant :

- l'instauration d'une zone limitée à 30km/h,
- un aménagement permettant d'améliorer la traversée des enfants pour se rendre à l'école,
- plusieurs zones de places de parking permettant un alternat de la circulation réglemantée par panneaux B15 et C18,
- une réfection de la chaussée et des trottoirs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réalisation des travaux suivants : aménagement de sécurité rue du Centre (du n°18 au n°26) pour un montant prévisionnel total de 162 360,00 € HT

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Estimatif tranche 2022 = 162 360, 00 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDI : 30 000, 00 € HT

Autofinancement ou emprunt

en fonction du budget 2022 : 132 360, 00 € HT
= 162 360, 00 € HT

- SOLLICITE à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du fonds départemental d'investissement, pour l'aménagement de sécurité rue du Centre, du n°18 au n°26, de 30 % plafonné à 100 000.00 € HT, soit 30 000, 00 € HT.

b - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement (délibération n° 2022/02)

Monsieur le Trésorier nous a transmis des demandes de créances irrécouvrables sur le budget suivant :

- sur le service d'assainissement de 115,02€ pour des dettes de 2018 d'un commerce.

Toutes les poursuites légales ont été faites. Il y a lieu de mettre la dette en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur de ces créances. Les dépenses seront imputées à l'article 6541 créances admises en non-valeur pour un montant de 115,02€ sur le budget communal.

3) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 31 mars 2022 (vote des budgets)

4) QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

a - Commission des finances : vendredi 18 mars 2022

Commission urbanisme : jeudi 3 février 2022

b - L'INSEE nous informe que la population au 1^{er} janvier 2022 est :

Population municipale : 1101

Comptés à part : + 20
 =1121

b - Elections présidentielles - Tenue des bureaux de votes les 10 et 24 avril 2022 :

Permanences par les élus de 8h à 19h

c - Intersection RD 116/RD 116-11 (route de Sorel à Anet et rue des Grandes Vallées).

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir n'a pas encore restitué son diagnostic, prévu au cours du 4^{ème} trimestre 2021, afin de déterminer la nécessité d'aménager différemment ou non cette intersection.

d- Le commerce Fresh (anciennement Leader Price) ouvrira ses portes, a priori en avril 2022. Les conseillers municipaux ont apprécié leur annonce de recrutements distribués dans les boîtes aux lettres de Saussay.

e - Rue du Pont Saint-Jean :

* Des ronces envahissent le trottoir. C'est au riverain d'entretenir sa haie.

* Un conseiller demande si il est possible de mettre un stop (après le n°9). Une demande d'étude sera à faire au conseil départemental afin d'étudier la possibilité de mettre un stop.

* Le pont Saint-Jean sera restauré par les Conseils départementaux d'Eure et d'Eure-et-Loir. Il serait bien que ce pont soit mis en sens unique, ne permettant qu'un seul sens de circulation à chaque fois. On pourrait alors agrandir les trottoirs.

SEANCE LEVEE A 19h35.